TRAVAUX PREPARATOIRES POUR LA PLANIFICATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DEUXIEME PHASE DE LA VISION DE DEVELOPPEMENT DE LONG TERME

Conférences de consultations scientifiques

Yaoundé, Palais des Congrès

Thématique 10

Décentralisation, développement inclusif et réduction des inégalités spatiales : défis et enjeux pour l'émergence.

TITRE DE LA COMMUNICATION CONSTRUCTION D'UN INDICE DE REPARTITION EQUITABLE DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT ENTRE LES COMMUNES AU CAMEROUN

AUTEUR

LOTY Pierre Jean-Daniel

Consultant au Cabinet ICJ-Cameroun Membre du Groupe de Recherche Local IFORD-CARE-IFA Tel : 651 48 00 24

Email: danieloty@yahoo.com

CO-AUTEUR

ASSAKO ESSIBEN Jean Pierre

Doctorant à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé 2 SOA Tel: 696 40 68 63

Email: assako.essiben@yahoo.com

Mai 2019

1. Contexte et problématique

La politique budgétaire représente un levier important de la politique économique de l'Etat. En effet, elle permet à l'Etat de remplir les principales fonctions définies par Musgrave : allocation efficiente des ressources, stabilisation et redistribution au profit des populations (Tamba, 2017). D'autre part, la politique de décentralisation, consacrée dans la constitution de 1996¹, a eu des implications budgétaires importantes à travers le transfert des ressources aux communes.

Toutefois, l'on note que le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) n'a pas pris en compte la question des inégalités de développement entre les localités du pays. A titre d'illustration, la répartition des besoins dans le secteur de l'eau potable fait ressortir de fortes disparités régionales. Le graphique ci-dessous montre la répartition du taux d'accès à l'eau potable² selon les régions en 2016, sur la base des données actualisées des Enquêtes Démographiques et de Santé en 2004 et en 2011³. L'on note que la région de l'Est a le taux d'accès le plus faible (61,3%) alors que les grands centres urbains (Douala, Yaoundé) affichent des taux d'accès supérieurs à 98%.

Cameroun vaounde 98.6% sud ouest 73.3% sud 84,6% ouest 81,7% nord ouest 76,3% nord 62,4% littoral 91.5% extreme nord 68,0% est 61.3% douala 98,9% centre 85.4% 80,7% adamaoua 20.0% 30.0% 40.0% 50.0% 60.0% 70.0% 80.0%

Graphique 1 Répartition du taux d'accès à l'eau potable par région au Cameroun

Source : Nos calculs, sur la base des données EDS 2004 et EDS 2011

¹ Aux termes de l'article 1^{er}, alinéa 2 de la constitution de 1996, « La République du Cameroun est un Etat unitaire et décentralisé ». En outre, l'article 55, alinéa 2 dispose : « Les collectivités territoriales décentralisées sont des personnes morales de droit public. Elles jouissent de l'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts régionaux et locaux. Elles s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions fixées par la loi. »

² Le taux d'accès à l'eau potable renvoie ici à tous les ménages qui ont accès à une source d'approvisionnement améliorée, que ce soit dans le domicile ou à l'extérieur.

³ Les données EDS 2004 et EDS 2011 ont permis d'obtenir le taux de croissance pour cet indicateur et de réaliser les projections pour 2016.

Dans le souci de corriger les déséquilibres entre les collectivités, la politique de décentralisation financière devrait prévoir un système de péréquation des dépenses permettant d'allouer les dotations budgétaires aux communes en fonction de leurs besoins. Ainsi, la Charte européenne de l'autonomie locale présente la péréquation financière comme un mécanisme qui vise la répartition équitable des ressources entre les collectivités les plus riches et les collectivités les plus pauvres.

A cet égard, la péréquation des dotations budgétaires a généralement pour but de combler le déséquilibre vertical entre les dépenses entrainées par les compétences transférées aux collectivités et les ressources dont elles disposent. Les critères retenus tiennent compte des facteurs démographiques (effectif de la population) ainsi que du niveau des revenus, mesuré par les écarts du PIB par habitant entre les régions. (Bird et Vaillancourt, 1998).

L'on peut relever que la répartition des dotations budgétaires aux communes camerounaises n'obéit pas encore à des critères de péréquation clairs, objectifs et équitables.

En poursuivant avec l'exemple du secteur de l'eau potable, l'on note une allocation inéquitable des ressources du Budget d'Investissement Public (BIP) pour la réalisation des forages dans les 360 communes du pays. Selon les données sur l'exécution du BIP⁴, 1668 projets d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) ont été financés sous forme de ressources transférées dans les 360 communes couvrant le territoire national entre 2015 et 2017, soit une moyenne de 4,6 projets d'AEP par commune. Toutefois, l'on note que la catégorie la plus importante regroupe les 70 communes qui n'ont bénéficié d'aucun projet d'AEP sur les trois exercices considérés. A contrario, les 20 communes les mieux pourvues totalisent 371 projets d'AEP sur la même période soit une moyenne de 19 projets pour chacune d'entre elles.

Ces disparités dans la répartition des investissements entre les communes a pour conséquence une croissance déséquilibrée entre les localités du pays, source de nombreuses récriminations susceptibles de favoriser la corruption, les revendications locales et autres replis identitaires.

Il convient toutefois de souligner que les récentes réformes du BIP prennent en compte la question de la répartition équitable des ressources entre les différentes localités du pays. Ainsi, le nouveau mode opératoire de budgétisation, d'exécution et de suivi des ressources d'investissement public transférées aux CTD prévoit la répartition de la nouvelle dotation

⁴ D'après nos calculs, sur la base des données d'exécution du BIP compilées par le MINEPAT pour les exercices 2015-2017.

d'investissement entre les 360 communes du Cameroun⁵. Cette réforme importante est entrée en application dès l'exercice 2019, avec une augmentation substantielle du montant de la Dotation Générale de la Décentralisation (DGD), qui est passée de 10 milliards F CFA en 2018 à 49,8 milliards en 2019⁶, soit une augmentation sans précédent de 500%.

Par ailleurs, le décret fixant la répartition de la DGD en 2019 prévoit une répartition égale de la Dotation Générale d'Investissement (DGI) entre les communes, soit un quota de 100 millions F CFA par commune. Cette nouvelle modalité de répartition est susceptible de réduire les inégalités de développement entre les communes, car les collectivités rurales les plus pauvres ont désormais la possibilité de financer leurs projets de développement à travers la DGI.

Néanmoins, il est important de noter que le critère retenu pour la répartition de la DGI entre les communes est un critère de répartition égale et non un critère de répartition équitable. En effet, les besoins peuvent varier d'une commune à l'autre en fonction de l'effectif de la population. Une répartition équitable intègre donc la répartition de base (montant égal pour toutes les communes) et la répartition suivant les critères démographiques (montant variable selon les besoins de la commune).

D'où la question de recherche : Comment peut-on construire un indice à même de rendre compte des progrès réalisés dans la répartition équitable des ressources d'investissement entre les communes ?

L'objectif de cette étude est d'élaborer un modèle capable d'expliquer la répartition des Ressources d'Investissement (RI) entre les communes en fonction des critères de répartition équitable reflétant les besoins en matière de développement.

La première hypothèse de l'étude affirme que l'Indice de Répartition Equitable (IRE) permet de mesurer les progrès réalisés dans la réduction des inégalités spatiales entre les communes en matière d'accès aux RI.

⁵ Selon le document technique sur le « Nouveau mode opératoire de budgétisation, d'exécution et de suivi des ressources d'investissement public transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées » : « Les transferts de l'Etat au profit des CTD, inscrits dans le BIP du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) [sont] alloués à toutes les 360 communes du Cameroun (...) [pour] la réalisation des projets multisectoriels issus de leur Plan Communal de Développement. » (MINEPAT, 2018)

⁶ Voir les décrets N° 2019/0829/PM du 22 février 2019 et N° 2018/293/PM du 10 avril 2018, fixant respectivement la répartition de la DGD au titre des exercices budgétaires 2019 et 2018.

La deuxième hypothèse affirme que le modèle de répartition équitable permet de déterminer le degré d'intégration des objectifs fixés en matière de développement dans l'allocation des ressources d'investissement au niveau local.

2. Méthodologie

2.1 Source des données

Pour modéliser la répartition des RI entre les communes, cette étude utilise les bases de données d'exécution du BIP compilées par le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) dans le cadre du suivi du BIP pour l'exercice budgétaire 2017.

Pour la mise en adéquation des dépenses d'investissement et des besoins en matière de développement au niveau local, il est nécessaire d'obtenir les données sur le niveau de développement dans les différentes localités (taux de scolarisation pour les besoins en éducation, taux de couverture vaccinale pour les besoins du système sanitaire, taux d'accès à l'eau potable pour les besoins en forages, taux d'accès à l'électricité pour les besoins en électrification, poids démographique des communes pour capter de façon générale l'ampleur des besoins dans les communes).

Tableau 1 Indicateurs de développement local élaborés pour le modèle

Indicateurs d'analyse	Type de variable	V 2	
Ressources d'Investissement du BIP		Variable dépendante	MINEPAT BIP 2015-2017
Poids démographique			RGPH 2005
Taux de scolarisation	Quantitative		EDS 2011
Taux de couverture vaccinale des enfants de moins de 5 ans	continue	Variable explicative	EDS 2011
Taux d'accès à l'eau potable			EDS 2011
Taux d'accès à l'électricité			EDS 2011

Les poids démographiques par commune sont calculés sur la base des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2005. Les données sur la répartition de la population par région d'après les résultats des RGPH 1987 et RGPH 2005 (BUCREP, 2010) permettent d'obtenir les taux de croissance démographiques par région. L'on en déduit les projections des effectifs par région permettant d'obtenir les poids démographiques en 2016.

Les quatre indicateurs calculés à partir de l'EDS 2011 sont également actualisés pour l'année 2016 en utilisant le taux de croissance de ces indicateurs par région et milieu de résidence entre l'EDS 2004 et l'EDS 2011.

2.2 Modélisation de la répartition des RI entre les communes

Le modèle utilisé pour la construction de l'IRE est basé sur l'analyse de la variance. L'on peut noter que les travaux réalisés dans le domaine de la répartition équitable des ressources utilisent le coefficient de variation et l'indice de Gini comme indicateurs du niveau des inégalités financières entre les collectivités dans les pays de l'OCDE (Blöchliger et Charbit, 2008). En revanche, ces deux indicateurs restent descriptifs et ne s'intéressent pas à la dimension explicative à travers les facteurs pris en compte dans la répartition des ressources. L'approche explicative retenue pour cette étude permettra de mettre en rapport la variable budgétaire et les variables liées aux besoins en matière de développement dans les communes.

On considère l'équation de régression ci-après.

$$Y_i = \alpha_i X_{ii} + \varepsilon_i$$
, i = 1, 2, ..., 360, j = 0, ..., 5; où:

- i représente une commune parmi les 360 que compte le Cameroun (unité d'analyse)
- j représente les six critères de répartition utilisés :
 - 0) Le critère de répartition égale
 - 1) Le critère démographique (en fonction du poids démographique de la commune)
 - 2) Le critère lié au taux de scolarisation
 - 3) Le critère lié au taux de couverture vaccinale
 - 4) Le critère lié au taux d'accès à l'eau potable
 - 5) Le critère lié au taux d'accès à l'électricité
- Y_i représente le montant investi dans la commune i
- Les X_{ji} représentent les critères liés aux besoins de développement dans les communes (input du modèle)
- \propto_i est le coefficient de régression associé au critère de répartition j (output du modèle)
- $\alpha_i X_{ji}$ représente le montant investi dans la commune i selon le critère de répartition j
- ε_i représente le montant investi dans la commune i, sans tenir compte des critères de répartition j = 0, ..., 5 (output du modèle)

Le tableau ci-après montre les étapes de calcul pour la construction des variables X_{ii}

Tableau 2 : Tableau de calcul des variables liées aux besoins de développement dans les communes

	X_{0i} X_{1i}			X_{ji}							
Commune	Critère de répartition égale	Critère démographique		Critères liés aux besoins de développement dans la commune							
N° i		Effectif de la population	Poids démographique (en pour 100 000)	Taux de scolarisation (%)	Distribution des besoins en matière de scolarisation (%)	••	Taux d'accès à l'électricité (%)	Distribution des besoins en matière d'accès à l'électricité (%)			
1	1	P_1	$\frac{P_1}{\sum_{k=1}^{360} P_k}$	Sc_1	$1 - Sc_1$	•••	El_1	$1-El_1$			
		•••	•••	•••	•••	•••	•••	•••			
q	1	P_q	$\frac{P_q}{\sum_{k=1}^{360} P_k}$	Sc_q	$1 - Sc_q$	•••	El_q	$1-El_q$			
		•••			•••	•••	•••				
360	1	P ₃₆₀	$\frac{P_{360}}{\sum_{k=1}^{360} P_k}$	Sc ₃₆₀	$1 - Sc_{360}$	•••	El_{360}	$1 - El_{360}$			

2.3 Construction de l'Indice de Répartition Equitable (IRE)

L'IRE se calcule sur la base de la variance expliquée par le modèle linéaire présenté plus haut :

$$Y_i = \alpha_i X_{ii} + \varepsilon_i$$
, i = 1, 2, ..., 360, j = 0, ..., 5;

En effet, l'objectif est de voir dans quelle mesure les besoins en matière de développement sont pris en compte dans l'allocation des RI à travers les critères de répartition X_{ji} . Les critères présentant une forte variabilité d'une commune à l'autre reflètent l'existence de fortes disparités dans les besoins en matière de développement. L'IRE exprime donc fidèlement la prise en compte de ces critères dans l'allocation des ressources. La répartition de base (part des RI répartie de façon égale entre toutes les communes) est captée par le terme constant de la régression.

Pour la détermination du pouvoir explicatif de chaque critère, les variables sont introduites dans le modèle pas à pas. La variation de R² après l'introduction de la variable nous fournit le pouvoir explicatif de cette variable dans le modèle. Si le coefficient associé à un critère est négatif, l'allocation des ressources est inversement proportionnelle aux besoins de développement liés à ce critère. La valeur de R² est donc comptée négativement dans l'indice. Finalement, on obtient un indice IRE qui est positivement associé à la répartition équitable des ressources. L'IRE est donc obtenu en pourcentage comme somme algébrique des pouvoirs explicatifs des critères dans le modèle, selon l'expression :

$$IRE = 100 * \sum_{i=1}^{5} \pm R_i^2$$

 $\pm R_i^2$ désigne le pouvoir explicatif de la variable j, affecté du signe du coefficient associé à cette variable dans le modèle.

Par ailleurs, il est possible de mesurer l'IRE(t) en fonction de l'exercice t, ce qui fournit l'évolution de la qualité de la répartition des ressources (progrès réalisés dans la prise en compte des inégalités spatiales).

3. Résultats obtenus

3.1. Analyse descriptive

Les tableaux ci-dessous présentent quelques statistiques décrivant les variables du modèle.

Tableau 3 : Répartition des ressources d'investissement et des besoins de développement par région au Cameroun en 2016

Région	RI (en milliards)	Effectif de la population (en milliers)	Poids démographique (en pour 100 000)	Taux de scolarisation (Sc en %)	Besoins de scolarisation 1 – Sc (en %)	Taux de couverture vaccinale (Sa en %)	Besoins de santé 1 – Sa (en %)	Taux d'accès à l'Eau Potable (Ep en %)	Besoins en eau potable 1 – Ep (en %)	Taux d'accès à l'électricité (El en %)	Besoins en électricité 1 - El (en %)
Adamaoua	3,0	1 300 525,6	5 450,3	74,0	26,0	67,7	32,3	67,5	32,5	36,6	63,4
Centre	12,0	4 543 246,7	19 040,1	90,5	9,5	81,3	18,7	70,3	29,7	52,8	47,2
Est	3,5	857 336,7	3 593,0	81,2	18,8	79,1	20,9	41,5	58,5	26,1	73,9
Extrême-Nord	5,6	4 307 788,0	18 053,3	54,8	45,2	46,0	54,0	56,5	43,5	11,2	88,8
Littoral	5,2	3 668 542,9	15 374,3	91,9	8,1	88,4	11,6	62,8	37,2	67,9	32,1
Nord	3,5	2 770 105,9	11 609,1	66,7	33,3	59,5	40,5	53,8	46,2	23,6	76,4
Nord-Ouest	4,9	2 031 799,1	8 515,0	87,5	12,5	94,4	5,6	62,7	37,3	39,6	60,4
Ouest	6,9	1 974 664,3	8 275,5	92,5	7,5	90,2	9,8	61,9	38,1	55,3	44,7
Sud	5,6	793 312,2	3 324,7	90,1	9,9	76,8	23,2	66,2	33,8	58,1	41,9
Sud-Ouest	4,1	1 614 170,5	6 764,8	87,5	12,5	85,3	14,7	58,0	42,0	48,7	51,3

Tableau 4 : Statistiques descriptives sur la répartition des RI et des besoins de développement par commune au Cameroun en 2016

Variable	Valeur minimale	Valeur maximale	Valeur moyenne par commune	Ecart-type	Coefficient de variation
Ressources d'investissement allouées (en millions F CFA)	28,0	1 119,1	150,8	125,8	83,4%
Effectif de la population	2 621	944 583	66 282	97 920	147,7%
Taux de scolarisation (en %)	51,3	94,4	82,4	13,4	16,2%
Taux de couverture vaccinale (en %)	42,3	96,9	77,3	15,6	20,2%
Taux d'accès à l'Eau Potable (en %)	34,1	99,2	61,0	18,4	30,1%
Taux d'accès à l'électricité (en %)	3,3	99,0	42,3	30,3	73,0%

L'on note de fortes disparités dans les besoins de développement entre les zones urbaines et les localités rurales pauvres et enclavées. Ainsi, les communes de Fotokol dans la région de l'Extrême-Nord et Dembo dans la région du Nord, présentent des taux d'accès à l'électricité inférieurs à 4%, le niveau d'accès moyen par commune étant de 42,3%.

3.2 Modèle explicatif et calcul de l'Indice de Répartition Equitable

Les résultats de la régression des RI par les besoins de développement sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'on note que la variance expliquée s'élève à presque 40%, ce qui indique que 60% de la répartition des RI entre les communes en 2017 ne prend pas en compte les critères de répartition liés aux besoins de développement.

En outre, la valeur de l'IRE est beaucoup plus faible, à 18,07%. En effet, les coefficients de régression pour les besoins de scolarisation et les besoins en électricité sont négatifs. Par conséquent, la variance expliquée par ces variables traduit plutôt une répartition des ressources inversement proportionnelle aux besoins de développement entre les communes. L'IRE prend cela en compte, d'où une valeur plus faible de la qualité de la répartition budgétaire.

Tableau 4 : Résultats de la régression des RI par les critères de répartition (besoins de développement des communes) pour l'exercice budgétaire 2017

Variable dépendante : Ressources d'Investissement (RI) du BIP gérées au niveau des communes								
Terme constant de la régres	Nombre d'observations :							
(Variable RI centrée sur son minir	360 communes							
Cuitànes de némentition	Coefficient de	Variance	Construction de l'indice					
Critères de répartition	régression	expliquée						
Poids démographique	0,099693788	21,74%	21,74%					
Besoins de scolarisation	-0,269523795	9,09%	-9,09%					
Besoins de santé	2,394875835	3,35%	3,35%					
Besoins en eau potable	3,992488175	3,73%	3,73%					
Besoins en électricité	-2,274066988	1,66%	-1,66%					
Total	39,57% (R ²)	18,07% (IRE)						

3.3 Analyse des résidus

Les résidus positifs représentent les surplus de dotations budgétaires alloués aux communes par rapport au montant prédit par le modèle. Les résidus négatifs représentent les déficits de dotations budgétaires pour les communes dont les ressources d'investissement sont inférieures au montant prédit par le modèle.

Les 30 communes dont les valeurs résiduelles en dotations budgétaires sont les plus faibles sont présentées dans le tableau ci-après. Nombre de ces collectivités sont des communes rurales pauvres, situées dans les différentes régions du pays. Ainsi, la commune de MBOMA dans le département du HAUT-NYONG, région de l'EST, apparait en tête de liste. L'analyse montre que cette commune a un faible taux d'accès à l'électricité (15,6%).

Tableau 5 : Présentation des 30 communes ayant les valeurs résiduelles les plus faibles

	Régions	Départements	Communes	Résidus
1	EST	HAUT-NYONG	MBOMA	-339,7
2	SUD	MVILA	NGOULEMAKONG	-177,5
3	SUD-OUEST	MANYU	MAMFE	-154,0
4	NORD	MAYO-REY	TOUBORO	-143,9
5	SUD-OUEST	MANYU	EYUMODJOCK	-143,5
6	LITTORAL	NKAM	NDOBIAN	-139,9
7	ADAMAOUA	MAYO-BANYO	BANKIM	-137,3
8	LITTORAL	SANAGA-MARITIME	NGAMBE	-133,2
9	EXTREME-NORD	MAYO-DANAY	GUEME	-127,2
10	SUD-OUEST	MANYU	UPPER BAYANG	-123,7
11	ADAMAOUA	FARO-ET-DEO	TIGNERE	-121,8
12	SUD	OCEAN	NIETE	-121,1
13	CENTRE	MFOUNDI	YAOUNDE VII ^{EME}	-120,0
14	CENTRE	HAUTE-SANAGA	NSEM	-119,8
15	EST	KADEY	KENTZOU	-118,7
16	ADAMAOUA	VINA	MARTAP	-118,7
17	NORD	BENOUE	PITOA	-118,4
18	EXTREME-NORD	MAYO-DANAY	YAGOUA	-116,2
19	NORD	BENOUE	DEMBO	-113,0
20	EST	HAUT-NYONG	LOMIE	-110,5
21	SUD-OUEST	MEME	KUMBA II ^{EME}	-108,7
22	EXTREME-NORD	MAYO-KANI	MOUTOURWA	-107,8
23	EST	LOM-ET-DJEREM	DIANG	-105,3
24	CENTRE	MBAM-ET-INOUBOU	DEUK	-105,2
25	CENTRE	NYONG-ET-SO'O	MENGUEME	-105,0
26	OUEST	MENOUA	PENKA-MICHEL	-104,9
27	CENTRE	MEFOU-ET-AKONO	AKONO	-103,4
28	ADAMAOUA	FARO-ET-DEO	GALIM-TIGNERE	-103,2
29	NORD	BENOUE	BASHEO	-103,0
30	LITTORAL	WOURI	DOUALA VI ^{EME}	-101,4

4. Enjeux pour l'émergence du Cameroun

L'outil de modélisation de l'allocation des RI aux communes permettra d'améliorer la performance dans l'exécution du BIP. En effet, lorsque les RI sont réparties équitablement, l'on évite de concentrer les travaux dans certaines localités. Cette segmentation des risques est salutaire, car elle permet de réduire la corrélation entre les risques associés aux travaux dans les différentes localités. En somme, l'on obtient un meilleur résultat en termes de réalisation concrète des infrastructures socioéconomiques.

Dans la même veine, l'Indice de Répartition Equitable (IRE) permet de mettre en lumière les poches de pauvreté, ce qui permettra de réduire efficacement la pauvreté au niveau national, en droite ligne des objectifs de la vision.

Les populations au niveau local pourront adhérer à la vision si elles ont le sentiment que leurs préoccupations sont prises en compte. La diffusion de l'information sur l'IRE permettra donc au public de prendre conscience des efforts de répartition consentis, ce qui permettra d'améliorer les perceptions relatives à l'efficacité de l'action publique.

Enfin, la production et la diffusion de l'information budgétaire favorise la gouvernance budgétaire (transparence, reddition des comptes, prise en compte des acteurs les plus vulnérables).

Recommandations

1. Au terme de cette étude, il est important d'intégrer dans la deuxième phase de la vision de développement les aspects liés à la répartition équitable des ressources entre les collectivités. Le taux de répartition équitable étant inférieur à 20%, l'on pourrait fixer un **objectif d'amélioration de l'IRE de 5% chaque exercice**, selon le tableau d'objectifs ci-après. Ainsi, l'IRE serait compris dans l'intervalle [30%;70%] entre 2020 et 2027, le seuil de 50% étant franchi en 2024.

Indice de Répartition Equitable (IRE) des	Valeur de référence	Valeurs cibles							
ressources d'investissement	2017	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
entre les communes	18,07%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	70%

2. Par ailleurs, il est utile de **développer un outil dénommé EquiSoft**, qui permettra de visualiser les résultats de la modélisation de l'IRE de manière conviviale et dynamique. Le cabinet ICJ-Cameroun pourra développer cet outil sur Excel à l'aide de la technologie VBA (Visual Basic Application). La souplesse de l'outil permettra de réduire progressivement les inégalités spatiales entre les communes. Ainsi, l'on pourra fixer un objectif d'IRE de 30% et obtenir l'enveloppe budgétaire permettant de l'atteindre, ainsi que la répartition de cette dotation d'ajustement entre les communes les plus défavorisées. Inversement, il sera possible de fixer l'enveloppe disponible pour la péréquation et simuler l'amélioration induite sur le taux de répartition équitable.

- 3. Les arbitrages budgétaires opérés sur la base de cet outil d'aide à la décision pourront se déployer dans un cadre institutionnel adapté. Ainsi, l'organisation chaque année d'une **Conférence de Péréquations Budgétaires** (**CPB**) permettra de réunir les acteurs du BIP afin de peaufiner les derniers réglages liés à la répartition spatiale des ressources du BIP avant la publication du Journal des Projets. Cette conférence permettra également d'inviter les représentants administratifs et financiers des 30 communes les plus vulnérables bénéficiaires des arbitrages, afin de les outiller sur la maturation et la gestion des projets du BIP.
- 4. Afin d'enrichir les résultats de cette analyse, il est nécessaire de prévoir la réalisation d'une étude en vue de prendre en compte les infrastructures réalisées par les communes par d'autres sources de financement (hormis le BIP). En effet, une collectivité qui reçoit des financements à partir d'un réseau de communes n'est pas aussi vulnérable qu'une commune qui n'en reçoit pas. Parmi les autres sources de financement, on peut citer les ressources propres des communes, les subventions d'investissement auxquelles les communes sont éligibles, ainsi que les fonds issus de la coopération décentralisée et autres appuis des ONG. A cet effet, les données budgétaires consignées dans les comptes de gestion des communes fourniront une image plus complète des investissements de développement dans les communes.
- 5. Enfin, il convient de mettre en œuvre un **plan de communication pour la 2**ème **phase de la vision** afin d'informer les différentes cibles des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs (acteurs institutionnels, grand public, partenaires au développement, chercheurs, etc.). Les outils développés pour la diffusion des encarts statistiques sur les indicateurs de la vision permettront la valorisation de ces indicateurs de développement et la production de messages spécifiques dans un format adapté aux différentes cibles.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Isaac TAMBA (2017), « Comprendre et pratiquer l'économie des politiques publiques Cours et exercices corrigés », Presses Universitaires d'Afrique, 202 p.

Jean-Pierre KUATE (2014), « Le conseil municipal au Cameroun Fonctionnement et responsabilités », Edition bilingue, 185 p.

MBARGA ASSEMBE Luc Roger et ETOUNDI Désiré Joseph (2010), « Comptabilité des Collectivités Territoriales Décentralisées au Cameroun », Imprimerie Saint Paul, Yaoundé, 189 p.

Yves Tillé (2010), « Résumé du Cours de Statistique Descriptive », 172 p.

Articles

Vanessa Barbé (2010), « La péréquation, principe constitutionnel », Revue française de droit constitutionnel 2010/1 (n° 81), p. 3-19. DOI 10.3917/rfdc.081.0003

Michel Bouvier (2007), « Repenser la solidarité financière entre collectivités locales : les nouveaux enjeux de la péréquation en France », Revue française d'administration publique 2007/1 (n° 121-122), p. 75-78. DOI 10.3917/rfap.121.0075

Hansjörg Blöchliger, Claire Charbit (2008), « Péréquation financière », Revue économique de l'OCDE 2008/1 (n° 44), p. 283-309.

Ebel et Yilmaz (2002), « Le concept de décentralisation fiscale et survol mondial », Commission sur le déséquilibre fiscal, Québec, pp. 161-192.

Richard BIRD et François VAILLANCOURT (1998), "Décentralisation financière et pays en développement: concepts, mesure et évaluation", L'Actualité économique, Revue d'analyse économique, vol. 74, n° 3, septembre 1998.

Laurent Guihéry (1997), "Fédéralisme fiscal et redistribution : fondements et enseignements du fédéralisme allemand", Résumé de thèse, 28 p.

Textes réglementaires

Décrets N° 2019/0829/PM du 22 février 2019 fixant la répartition de la Dotation Générale de la Décentralisation au titre de l'exercice budgétaire 2018

Décret N° 2018/293/PM du 10 avril 2018 portant répartition de la Dotation Générale de la Décentralisation au titre de l'exercice budgétaire 2018

Documents administratifs

Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) (2018), Nouveau mode opératoire de budgétisation, d'exécution et de suivi des ressources d'investissement public transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées